Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h08
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030692026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DELIBERATION
N° CM 03/069/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 mai 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt mai deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry DELCUPE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-Anne JANNIN, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Thierry PALLIER, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, Mme Caroline DOUX, M. Aurélien TEDESCO, M. Ludovic GOURDY, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas FOUQUE

- **Désignation d'un référent forêt-bois auprès de l'association des Collectivités forestières d'Île-de-France**

Monsieur Vincent PREVOST, Conseiller Municipal, expose :

En Île-de-France, les forêts et la filière bois constituent un atout stratégique pour les territoires : réservoirs de biodiversité, lieux de respiration et de loisirs, ou encore ressources locales contribuant à l'économie et à la transition écologique. Leur préservation et leur valorisation constituent aujourd'hui un enjeu majeur face aux défis qui s'intensifient, tels que le changement climatique, le morcellement du foncier et la surfréquentation.

Afin d'accompagner les communes sur ces sujets, l'association des Collectivités forestières d'Île-de-France, avec le soutien du Conseil régional d'Île-de-France, anime depuis plusieurs années un réseau d'élus référents forêt-bois désignés dans chaque commune qui le souhaite.

L'élu référent est alors l'interlocuteur privilégié qui reçoit des informations régulières tout au long du mandat et bénéficie de l'expertise du réseau des Collectivités forestières ainsi que de formations utiles à l'exercice de son mandat.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil Municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h08
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030692026

Monsieur PREVOST fait appel à candidatures parmi les membres de l'assemblée :
- Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, propose, pour la liste « Ollainville avec Vous », la candidature de Monsieur Nicolas FOUQUE.
- Madame Valérie RICHETIN propose, pour la liste « Vivre Ollainville autrement », la candidature de Monsieur Laurent MEUNIER.

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Monsieur PREVOST invite ensuite les élus à procéder, à main levée, à l'élection d'un référent forêt-bois auprès de l'association des Collectivités forestières d'Île-de-France.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE (5 voix contre : M. Laurent, M. Meunier, M. Laurent, Mme Noulin, Mme Richetin et Mme Vieira)

- Désigne Monsieur Nicolas FOUQUE, Adjoint au Maire, comme référent forêt-bois.

- Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
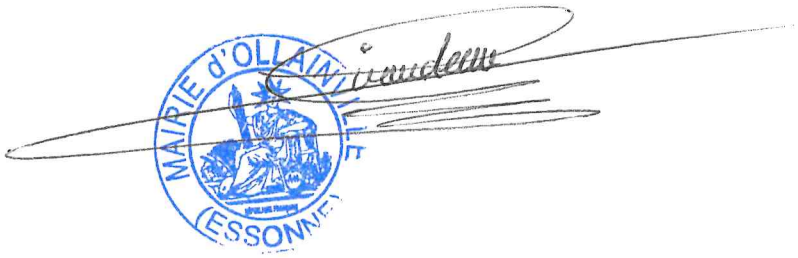
Le 28 mai 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire